

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR Secrétariat d'Etat à l'économie SECO Service d'accréditation suisse SAS

En vertu de l'ordonnance sur l'accréditation et la désignation du 17 juin 1996 et sur la base de l'avis de la Commission fédérale d'accréditation, le Service d'accréditation suisse (SAS) délivre à l'

Institut de Pathologie Service de Pathologie clinique CHUV Rue du Bugnon 25 1011 Lausanne



Durée de l'accréditation : 19.12.2018 au 18.12.2023

(1ère accréditation: 19.12.2018)

l'accréditation en tant que

Laboratoire de biologie médicale pour les analyses dans les domaines de la pathologie

Norme internationale: ISO 15189:2012

Norme suisse: SN EN ISO 15189:2013

3003 Berne, le 01.07.2021 Service d'accréditation suisse SAS

Responsable du SAS

Konrad Flück

Le SAS est signataire des accords multilatéraux de l'EA (European co-operation for Accreditation) pour les domaines d'essais, d'étalonnage, d'inspection et de certification de systèmes de management, de certification de personnes et de certification de produits, de processus et de prestations de services, de l'IAF (International Accreditation Forum) pour les domaines de certification de systèmes de management et de certification de produits, de processus et de prestations de services, et de l'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) pour les domaines d'essais, d'étalonnage et d'inspection.